



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET



29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Electra SAS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Electra SAS

Société par actions simplifiée
RCS : 891 624 884 R.C.S. Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Electra SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Electra SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes « Titres immobilisés » et « Créances immobilisées » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières et créances immobilisées. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables, suivi par votre société, précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes « Etat des immobilisations », « Etat des créances » et « Liste des filiales et participations » de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

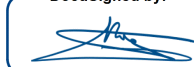
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

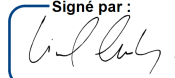
Levallois- Perret, le 13 juin 2025

DocuSigned by:

9533B570027542F...

Robert Amoyal
Associé

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Neuilly-sur-Seine, le 13 juin 2025

Signé par :

8D140E79EF6B4D3...

Lionel Cudey
Associé

104 Rue de Richelieu

75002 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

Pages

ADWELSEN
29 RUE DE PRONY

75017 PARIS
01.45.61.11.20

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	1 563 679	1 010 263	553 416	1 074 652	521 236	48.50
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	1 025 923	185 122	840 801	841 999	1 198	0.14
	Immobilisations en cours				3 542	3 542	100.00
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 406 996		1 406 996	1 381 996	25 000	1.81	
Créances rattachées à des participations	139 662 093		139 662 093	50 174 313	89 487 779	178.35	
Autres titres immobilisés	48 488 316		48 488 316	10 200 000	38 288 316	375.38	
Prêts							
Autres immobilisations financières	797 608		797 608	1 520 577	722 968	47.55	
Total II	192 944 615	1 195 385	191 749 231	65 197 078	126 552 152	194.11	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	33 174 761		33 174 761	18 172 324	15 002 436	82.56
	En-cours de production de biens	12 425 279		12 425 279	7 985 696	4 439 584	55.59
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	9 499 556		9 499 556	10 813 543	1 313 987	12.15
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	67 931 931	516 364	67 415 567	68 337 838	922 271	1.35
	Autres créances	9 667 408		9 667 408	6 597 777	3 069 631	46.53
Capital souscrit - appelé, non versé	80 730		80 730		80 730		
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	108 445 804		108 445 804	39 577 317	68 868 487	174.01	
Charges constatées d'avance (3)	2 841 051		2 841 051	7 757 818	4 916 767	63.38	
Total III	244 066 520	516 364	243 550 156	159 242 313	84 307 843	52.94	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)	205 594		205 594		205 594	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	437 216 729	1 711 749	435 504 981	224 439 392	211 065 589	94.04	

(1) Dont droit au bail 140 459 701
 (2) Dont à moins d'un an
 (3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 144 660)	144 660		106 178		38 482	36.24
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	278 978 864		136 762 062		142 216 802	103.99
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	10 618				10 618	
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau	5 274 281		11 073 439		16 347 720	147.63	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	21 909 525		5 284 899		16 624 626	314.57	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	306 317 948		131 079 700		175 238 249	133.69	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	205 594				205 594	
	Provisions pour charges						
	Total III	205 594				205 594	
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	13 538 892		8 113 491		5 425 401	66.87
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses			1 884 991		1 884 991	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 856 270		32 606 317		24 249 953	74.37	
Dettes fiscales et sociales	9 401 276		13 016 795		3 615 519	27.78	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 348 171		2 000 290		1 347 880	67.38	
Autres dettes	8 767 124		4 490 187		4 276 937	95.25	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	36 834 692		31 247 621		5 587 071	17.88
	Total IV	128 746 424		93 359 693		35 386 732	37.90
	Ecarts de conversion passif (V)	235 014				235 014	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	435 504 981		224 439 392		211 065 589	94.04	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

117 374 600 85 517 436

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	8 979 049	4 273 653	13 252 702	5 248 703	8 004 000	152.49	
Production vendue de biens							
Production vendue de services	81 251 100	41 910 377	123 161 477	73 050 807	50 110 670	68.60	
Chiffre d'affaires NET	90 230 150	46 184 030	136 414 180	78 299 510	58 114 670	74.22	
Production stockée			4 439 584	7 985 696	3 546 112	44.41	
Production immobilisée				453 913	453 913	100.00	
Subventions d'exploitation			30 167	243 667	273 834	112.38	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			145 618	76	145 542	NS	
Total des Produits d'exploitation (I)			141 029 548	86 495 528	54 534 019	63.05	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			8 842 441	3 664 862	5 177 579	141.28	
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			64 319 841	4 824 706	59 495 135	NS	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			15 002 436	3 255 642	18 258 078	560.81	
Autres achats et charges externes *			51 337 468	60 025 469	8 688 002	14.47	
Impôts, taxes et versements assimilés			402 160	221 747	180 413	81.36	
Salaires et traitements			9 583 137	7 771 226	1 811 911	23.32	
Charges sociales			4 171 331	3 393 007	778 324	22.94	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			633 674	912 934	279 260	30.59	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			430 997	85 367	345 630	404.88	
Dotations aux provisions							
Autres charges			471 455	461 484	9 971	2.16	
Total des Charges d'exploitation (II)			125 190 067	84 616 443	40 573 624	47.95	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			15 839 481	1 879 085	13 960 395	742.94	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	4 957 301				4 957 301	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 725 923		1 132 644		593 279	52.38
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change	120 638		105 532		15 106	14.31
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			100 401		100 401	100.00
Total V	6 803 862		1 338 577		5 465 286	408.29
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	205 594				205 594	
Intérêts et charges assimilées (4)	544 529		299 481		245 048	81.82
Différences négatives de change	1 837		35 696		33 860	94.85
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			46 092		46 092	100.00
Total VI	751 960		381 270		370 690	97.23
2. Résultat financier (V-VI)	6 051 902		957 307		5 094 595	532.18
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	21 891 383		2 836 392		19 054 991	671.80
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			12 913 264		12 913 264	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			12 913 264		12 913 264	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 857		7 647		5 789	75.71
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			9 896 812		9 896 812	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	1 857		9 904 459		9 902 601	99.98
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 857		3 008 805		3 010 662	100.06
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	20 000		560 298		580 298	103.57
Total des produits (I+III+V+VII)	147 833 410		100 747 368		47 086 041	46.74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	125 923 884		95 462 469		30 461 415	31.91
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	21 909 525		5 284 899		16 624 626	314.57

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
 : Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 4 957 301

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

104 Rue de Richelieu

75002 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

ADWELSEN
29 RUE DE PRONY

75017 PARIS
01.45.61.11.20

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2024 a été marqué par les évènements suivants :

- Le 27 février 2024, les associés de la Société ont décidé de procéder à une augmentation de capital social, assortie d'une prime d'émission globale de 104.974.416 euros. Le capital de la Société a été modifié, à la suite de cette opération, passant de 106.178 euros à 132.527 euros.
- Le 28 février 2024, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant de 1.003 euros, à la suite de l'exercice de bons de souscription d'actions (BSA AIR). Le capital de la Société a été modifié, suite à cet exercice, passant ainsi de 132.527 euros à 133.530 euros.
- Le 19 mars 2024, le président de la Société a constaté une réduction du capital social non motivée par les pertes d'un montant total de 2.672 euros. Le capital social de la Société a été modifié, à la suite de la Réduction de Capital, passant ainsi de 133.530 euros à 130.858 euros.
- Le 28 juin 2024, la Société a procédé à la création de la société Electra Netherlands B.V., filiale de droit néerlandais détenue à 100%.
- Le 9 octobre 2024, la Société a procédé au tirage d'une nouvelle tranche de la levée de fonds autorisée par les associés le 27 février 2024, pour un montant global de 55.000.970 euros. Le capital social de la Société a été modifié, à la suite de cet événement, passant ainsi de 130.858 euros à 144.660 euros.
- Le 17 octobre 2024, le président de la Société a décidé de transférer le siège social, précédemment situé au 1, Cour du Havre, 75008 Paris, au 104, rue de Richelieu, 75002 Paris.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Depuis le 31 décembre 2024, date de clôture de l'exercice, nous vous informons qu'en date du 19 février 2025, Electra MasterCo, détenue à 100% par la Société, a pris une participation à hauteur de 100% du capital de la société Electra AssetCo 6, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 104 rue de Richelieu - 75002 Paris. Elle est immatriculée sous le numéro 941 246 191 RCS Paris.
- Le 1er avril 2025, la Société a conclu, aux côtés des opérateurs Ionity GmbH, Atlante Srl et Fastned B.V., un accord de coopération stratégique intitulé " Spark Alliance ", visant à constituer un réseau européen interopérable et visible de stations de recharge rapide.
- En date du 17 avril 2025, le président de la Société a constaté la réalisation d'un nouveau tirage dans le cadre de la levée de fonds autorisée le 27 février 2024, par voie d'émission d'actions de préférence, assorties d'une prime d'émission totale 59.983.104 euros. À la suite de cette opération, le capital social de la Société a été modifié, passant ainsi de 144.660 euros à 159.716 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Reconnaissance du revenu

La reconnaissance du revenu des constructions est réalisée sur la méthode de l'achèvement. Étant précisé que ces travaux ne constituent pas des contrats long terme.

Régime d'intégration fiscale

La société applique le régime d'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts depuis le 1er janvier 2024. Elle est la société mère du groupe fiscal

Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés

Une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société mère et chacune des sociétés intégrées. Cette convention prévoit que chaque société membre supporte une charge d'impôt équivalente à celle qu'elle aurait supportée si elle avait été imposée séparément. La société mère centralise le calcul et le paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe.

Impôt comptabilisé et impôt dû par le groupe

L'impôt sur les sociétés comptabilisé dans les comptes de la société mère au titre de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

l'exercice s'élève à + 20.000 € (produit de crédit d'impôt).

L'impôt total dû au titre du résultat d'ensemble du groupe s'élève à 0 €.

La société mère est seule redevable de l'impôt sur les sociétés vis-à-vis de l'administration fiscale et est tenue solidairement avec les sociétés intégrées. En contrepartie, elle perçoit ou reverse à chaque société membre le montant correspondant à sa charge théorique d'impôt.

Différence entre l'impôt comptabilisé et celui en l'absence d'intégration

La différence entre l'impôt comptabilisé dans le cadre de l'intégration fiscale et celui que la société mère aurait supporté en l'absence d'intégration s'élève à 1.986.952 €.

Déficits reportables

Le montant des déficits fiscaux reportables au sein du groupe s'établit comme suit :

- Déficits antérieurs à l'intégration restant reportables : 13.412.487 €
- Déficits générés au cours de l'intégration et reportables à l'avenir : 2.245.789 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	1 563 679		
Installations générales agencements aménagements divers	782 838		7 883
Matériel de transport	42 990		103 358
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	88 855		
Avances et acomptes	3 542		
TOTAL	918 225		111 241
Autres participations	51 556 310		89 512 780
Autres titres immobilisés	10 200 000		38 288 316
Prêts, autres immobilisations financières	1 520 577		209 687
TOTAL	63 276 886		128 010 783
TOTAL GENERAL	65 758 789		128 122 023

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 563 679	1 563 679
Installations générales agencements aménagements divers			790 721	790 721
Matériel de transport			146 348	146 348
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			88 855	88 855
Avances et acomptes	3 542	0		
TOTAL	3 542	0	1 025 923	1 025 923
Autres participations			141 069 089	141 069 089
Autres titres immobilisés			48 488 316	48 488 316
Prêts, autres immobilisations financières		932 655	797 608	797 608
TOTAL		932 655	190 355 014	190 355 014
TOTAL GENERAL	3 542	932 655	192 944 615	192 944 615

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	489 027	521 236	0	1 010 263
Installations générales agencements aménagements divers	45 444	78 548	0	123 992
Matériel de transport	4 924	20 927	0	25 851
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 316	12 964	0	35 280
TOTAL	72 684	112 439	1	185 122
TOTAL GENERAL	561 711	633 675	1	1 195 385
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
				Dotations Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	521 236			
Instal.générales agenc.aménag.divers	78 548			
Matériel de transport	20 927			
Matériel de bureau informatique mobilier	12 964			
TOTAL	112 439			
TOTAL GENERAL	633 675			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pertes de change		205 594			205 594
TOTAL		205 594			205 594

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	85 367	430 997			516 364
TOTAL	85 367	430 997			516 364
TOTAL GENERAL	85 367	636 591			721 958
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		430 997			
financières		205 594			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	139 662 093	0	139 662 093
Autres immobilisations financières	797 608	0	797 608
Autres créances clients	67 931 932	67 931 932	
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 675	35 675	
Impôts sur les bénéficiaires	298 024	298 024	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 897 807	7 897 807	
Groupe et associés	448 371	448 371	
Débiteurs divers	1 067 762	1 067 762	
Charges constatées d'avance	2 841 051	2 841 051	
TOTAL	220 980 822	80 521 121	140 459 701

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	119 998	119 998		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	13 418 894	2 047 069	10 246 825	1 125 000
Fournisseurs et comptes rattachés	56 856 270	56 856 270		
Personnel et comptes rattachés	849 546	849 546		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	850 622	850 622		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 372 772	7 372 772		
Autres impôts taxes et assimilés	328 336	328 336		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 348 171	3 348 171		
Autres dettes	8 767 125	8 767 125		
Produits constatés d'avance	36 834 692	36 834 692		
TOTAL	128 746 425	117 374 600	10 246 825	1 125 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 369 009			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	1.0000	37 637			37 637
ACTIONS DE PREFERENCE	1.0000	68 541	38 482		107 023

La société a émis des valeurs mobilières donnant accès au capital sous la forme de BSA et BSPCE.

Au 31 décembre 2024, les valeurs en cours sont présentées ci-dessous :

Année d'émission	Type	Nombre
2022	BSA 2022	187
2023	BSA 2022-2	785
2024	BSA 2022-2	39
2024	BSA 2024	165
Total		1 176

Les BSA expirent le 30/03/2030, 113 bons ont été caducs sur l'exercice 2024

Année d'émission	Type	Nombre
2022	BSPCE 2021	6 097
2023	BSPCE 2022	5 903
2023	BSPCE 2023	920
2024	BSPCE 2024	6 190
Total		19 110

Les BSPCE expirent le 30/03/2030, 728 bons ont été caducs sur l'exercice 2024

A noter qu'une enveloppe de 1 659 bons 2024 (BSA ou BSPCE) reste non attribuée au 31 décembre 2024.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Dévelop- pement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique :				
- n'entrant pas dans le cadre de commande client			1563679	1563679
Total 1			1563679	1563679
Total général				1563679
Dont inscrit au compte 203 du bilan				1563679

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Frais d'innovation	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale. Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré (CUMP).

Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (frais de transport liés à l'acquisition de la marchandise, droits de douane, ...) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	3 507 869
Autres créances	1 006 216
Total	4 514 084

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119 998
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 795 986
Dettes fiscales et sociales	1 377 281
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 348 171
Autres dettes	3 057 345
Total	16 698 780

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 841 051
Total	2 841 051
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	36 834 692
Total	36 834 692

Les Charges constatées d'avance de 2 841 Keuros, de l'exercice représentent : Pour 578 Keuros, des frais généraux Pour 2 263 Keuros, des coûts d'achat de stations (transformateurs, autres travaux), non installés et non rattachables à des sites en cours de construction à la clôture.

Les Produits constatés d'avance de l'exercice représentent les tranches de facturation des sites en cours d'achèvement à la clôture.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Nature des écarts	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Créances	199 521			224 606
Dettes d'exploitation	6 073			10 408
Total	205 594			235 014

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	131 079 700
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	131 079 700
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	131 079 700
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	38 482
Variation des primes, reserves, report a nouveau	142 227 420
Autres variations	32 972 346
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	306 317 948
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	175 238 248
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	175 238 248

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Vente de marchandise France	8 979 049
Vente de marchandise hors France	4 273 653
Production vendue services France	81 251 100
Production vendue services hors France	41 910 377
Total	136 414 179

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Conformément aux dispositions de l'article 619-9 du Plan Comptable Général, le montant des jetons de présence versés au titre de l'exercice s'élève à 14.000 euros. Ces jetons de présence ont été attribués aux membres du conseil d'administration.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

Sur l'exercice, la société a un effectif équivalent temps plein de 133 personnes (contre 99 personnes en 2023)

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	546 366	6 803 862
Dont entreprises liées		4 957 301

En dehors des transactions avec les parties liées non visées par la législation (parties liées détenues directement ou indirectement à 100% ou quasi 100% entre elles ou par une société mère), il n'existe pas de transaction significative non conclue à des conditions normales de marché. Au cours de l'exercice 2024, aucune transaction significative et non conclue à des conditions normales de marché n'a été répertoriée (R123-198-1 du CC et article 531-3 du PCG). Les principales positions intra groupe correspondent à des prêts aux filiales qui font l'objet de conventions rémunérées.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 150 000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes en ce compris la consolidation : 150.000 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euro.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Société Générale:

Montants des Engagements par signature émis d'ordre et pour compte de la Société : 10 232 700 euros dont 5 888 175 euros ont été placés en collatéral sur des comptes de dépôts

BNP Paribas

Avals et cautions divers : 5 810 177 euros dont 4 637 677 euros ont été placés en collatéral sur des comptes de dépôts Garanties internationales 112 094 euros entièrement placés en collatéral sur un compte de dépôt

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

L'organisme bancaire INTESA SANPAOLO SPA se porte garant de ALPITRONIC GMBH, fournisseur de la société, à hauteur de 5 350 139 Euros. Cette garantie intervient dans le cadre d'une avance sur commande versée par Electra SAS à son fournisseur (références N2408FR000603248, N2411FR000609605, N2412FR000613271).

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Compte tenu des hypothèses actuarielles retenues, soit principalement un taux d'actualisation brut de 3,42 %, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2024 s'élève à 128 360 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ELECTRA	SAS	144 660	75002 - PARIS

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- Electra Masterco SAS	1 000	26 426		1 000	1 000	109 290 755			123 001		
- Electra Belgique SA	61 500	14 656		61 500	61 500	48 488 316			468 288		
- Electra Italia SRL	10 000	1 999 554		10 000	10 000	21 793 660		560 252	3 380 192		
- Electra Alpine AG	100 000	1 900 000		1 034 496	1 034 496	2 146 613			1 122 372		
- Charg-Electra Spain SRL	250 000	117 162		250 000	250 000	3 893 122			1 281 440		
- Electra Germany GmbH	25 000	92 247		25 000	25 000	2 185 854			1 847 068		
- Electra Netherlands B.V	25 000			25 000	25 000	352 088		3 416	116 241		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Amendes et pénalités	1 857	
Total	1 857	